

BOURSE D'EXTERNAT (Filière Pharmacie) 2021-2022

Il est porté à la connaissance des étudiants inscrits en 5^{ème} année Pharmacie au titre de l'année universitaire **2021-2022** que pour bénéficier de la bourse d'externat, ils sont tenus de :

- Déposer contre récépissé auprès du Service des Affaires Estudiantines **une attestation RIB cachetée par leur établissement bancaire** et **une copie certifiée de la CIN et de l'attestation de scolarité** ;
- Remplir le formulaire ([cliquez ici](#))

N.B : le dernier délai de la réception des dossiers est le **vendredi 12 novembre 2021 à 15H**. Passé ce délai aucune demande ne sera acceptée.

Casablanca le 05/11/2021

